

THE TRUTH ABOUT THE CONGO (2)

Le chapitre X (voir n°49) avait dressé le bilan de l'E.I.C. et énuméré les nombreuses réalisations à mettre à son actif. Il y était souligné que l'E.I.C. avait fait beaucoup de choses pour tenir sa promesse de civiliser la population autochtone et de l'amener à suivre le chemin de nos propres idéaux. L'article ajoutait que même les pires ennemis du gouvernement de l'E.I.C. admettaient cela et même davantage. Mais ces détracteurs disaient aussi que tous ces mérites étaient effacés par les atrocités, actes de cruauté et autres horreurs commises par l'administration de l'E.I.C. Frederick Starr avait conclu ce chapitre en disant que le moment était venu de dire en quoi consistaient ces atrocités. Il y a consacré le Chapitre XI sous le titre de : Exactions, chicotte et prises d'otages, reproduit ci-après.

PAR ANDRÉ DE MAERE D'AERTRYCKE

O n a beaucoup parlé des flagellations et de l'usage de la chicotte. Il est indéniable que des flagellations ont lieu partout dans l'Etat Indépendant du Congo. Le mot anglais «flogging» est d'ailleurs connu et compris par les agents de l'Etat de toutes nationalités dans tout le pays. Il est connu également par un nombre étonnamment élevé d'autochtones. Tout le monde connaît la chicotte, un mot portugais, partout dans le pays. S'il m'est arrivé d'entendre fréquemment le mot «flogging» et constamment le mot «chicotte», durant tous mes déplacements au Congo, je n'ai jamais entendu la version française d'aucun de ces deux mots. Et je ne pense pas non plus qu'aucun autochtone ne l'ait jamais entendue. Il est clair que ni le «flogging», ni la chicotte n'ont été introduits par des Belges. Ceux-ci ont découvert leur existence en arrivant dans le pays, où ils ont été introduits par des Anglais et des Portugais.

Ce n'est pas le «flogging» en soi qui suscite des critiques. Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les agents de l'Etat ou des sociétés commerciales,

mais également les missionnaires qui éprouvent la nécessité de fouetter leurs employés noirs. C'est en effet lors d'une assemblée de missionnaires, je crois, qu'un de ceux-ci raconta en riant que les boys d'un autre missionnaire (à propos, c'était l'un des principaux témoins ayant déposé à charge de l'Etat) avaient été amenés à coups de fouet au «royaume des cieux». Il ne voulait pas dire par là qu'ils étaient morts des suites du «flogging», mais simplement qu'ils avaient assuré par ce moyen le salut de leur âme. C'est donc la quantité des coups de fouet donnés, la manière de les administrer et leur application non justifiée, qui font l'objet de reproches.

J'ai vu, évidemment, de très nombreuses séances de «flogging». Mais aucune avec un instrument comme celui qui fut exhibé récemment un peu partout aux Etats-Unis par un missionnaire, pour illustrer ses accusations. J'ai eu récemment un entretien avec un ami qui avait été profondément choqué en entendant parler des atrocités au Congo. Il en vint à mentionner la chicotte et me dit alors : « Avez-vous jamais vu une chicotte ? Savez-vous qu'elle est constituée de six lanières de peau d'hippopotame étroitement tressées entre elles ? ». Je

lui dis que j'en avais vu des centaines, mais qu'aucune de celles-ci n'était comme celle qu'il me décrivait. En fait, j'en ai vu qui n'avaient qu'une seule lanière, parfois deux ou trois lanières tressées ensemble, mais jamais six. J'ignore si pareil instrument causerait une plus grande souffrance comme châtiment, mais il est certainement le plus approprié à exhiber devant une assistance avide d'être horrifiée en entendant des récits épouvantables.

C'est à distance que j'ai observé la première flagellation à laquelle j'ai assisté. J'étais en train d'effectuer des mensurations sur des soldats, lorsque j'entendis des cris et qu'en regardant dans la direction d'où ils provenaient, je vis un homme noir fouetté en public devant le bureau du commissaire. Le fonctionnaire de service était présent et surveillait l'application de la peine, qui devait être tout à fait légale, je présume. Quant à la seconde flagellation, c'est de près que je l'ai observée, y étant moi-même impliqué d'une certaine façon. Nous nous trouvions dans un poste de mission. Son personnel et pratiquement toute la population de l'endroit, assistaient à la célébration dominicale ce matin-là.

C'était la saison où les mangues étaient mûres et les manguiers chargés de beaux fruits dorés. Tout d'un coup, nous entendîmes une exclamation et un instant après, le factionnaire de la mission surgit, ravi et excité, amenant un malheureux prisonnier, qu'il avait surpris en train de voler des fruits. Il insista pour que nous en assumions la garde. Je le confiai à mon compagnon de voyage, qui le plaça sur sa véranda et l'enjoignit d'y rester jusqu'à ce que le missionnaire soit revenu de l'office. Le prisonnier s'assit sur la terrasse, sans un mot de protestation, et déposa les fruits, preuves de son délit, par terre à côté de lui. Nous étions tellement remontés à son égard qu'il ne fit aucune tentative d'évasion et ne mangea même pas les fruits qu'il avait volés. Nous lui avons dit que nous nous lavions les mains de toute cette affaire et que nous estimions qu'il avait bien mérité tout ce qui allait suivre. L'office terminé, le Missionnaire fit son apparition, flanqué du factionnaire triomphant. Quand le prisonnier eut reconnu sa faute, le Missionnaire lui

demanda s'il préférait être déféré à l'Etat pour subir sa peine, ou bien être fouetté par lui. Il répondit qu'il préférait être fouetté à la Mission. L'instrument du supplice fut amené en grande pompe ; il était constitué de deux fines lanières, d'environ 30 cm de long et de 2,5 cm de large, avec une troisième lanière au milieu, de même largeur, mais d'une longueur réduite de moitié. D'un côté, ces lanières étaient solidement liées entre elles, tandis qu'elles pendaient librement de l'autre côté. De ce fait, un violent coup de fouet asséné avec ces trois extrémités en même temps, produisait un impact sonore qui provoquait une souffrance psychique en plus de la souffrance physique endurée. Quoi qu'il en soit, quinze coups de fouet, je crois, furent administrés au prisonnier, qui fut ensuite relâché.

Un jour que nous étions à bord d'un vapeur naviguant au Kasai, nous fûmes témoins d'une flagellation en groupe, typique de cette façon de punir régulièrement utilisée. La nuit précédente, nous avions été

contraints d'amarrer le bateau en bordure de la forêt. La nuit était noire et les coupeurs de bois refusèrent d'aller chercher du bois pour le trajet du lendemain. C'était un acte grave d'insubordination, causant du retard et des ennuis. Quand finalement, le lendemain matin, le bois avait été amené à bord et que le vapeur avait pu enfin reprendre sa route, dix des rebelles furent amenés devant le capitaine. A tour de rôle, chacun d'eux se coucha sur le pont, un ami lui tenait les mains et les poignets pendant que le capitaine lui administrait vingt coups de fouet. Il est rare que l'homme blanc effectue lui-même la flagellation ; habituellement c'est le capitaine ayant les travailleurs en charge ou un des travailleurs spécialement affecté à cette tâche.

Ce qui fait une différence notable dans la façon dont la punition est subie, c'est si les mains sont maintenues fermement afin de prévenir toute lutte. Un Blanc anglophone, qui n'était pas au service du gouvernement ou d'une entreprise privée et qui avait



Photothèque MDC&RB, Chicotte 1929 © Mme Borgers

eu la possibilité d'observer comment cela se passait plus ou moins dans nos propres Etats sudistes, me dit un jour, fort de son expérience de plusieurs années au Congo, que la flagellation au moyen d'une chicotte était plutôt douce comme punition, que cela ne faisait pas très mal et que, pour sa part, il préférerait frapper les travailleurs à la tête ou leur donner des coups de pied sur les tibias, ces endroits étant plus sensibles que celui sur lequel on appliquait la chicotte. Globalement, j'incline à penser qu'il y avait du vrai dans ce qu'il m'avait dit. Il est certain que, dans la plupart des cas, la souffrance résultant de la flagellation est momentanée. J'ai même vu des gens qui subissaient une rude flagellation, lancer des coups d'œil à leurs compagnons et leur faire des signes, dans lesquels tout sentiment de douleur était absent. Plus d'une fois, j'ai vu aussi un homme rire et jouer avec ses amis, juste après avoir été fouetté, comme si rien ne s'était passé. Personnellement, bien qu'ayant vu infliger ce genre de punition à

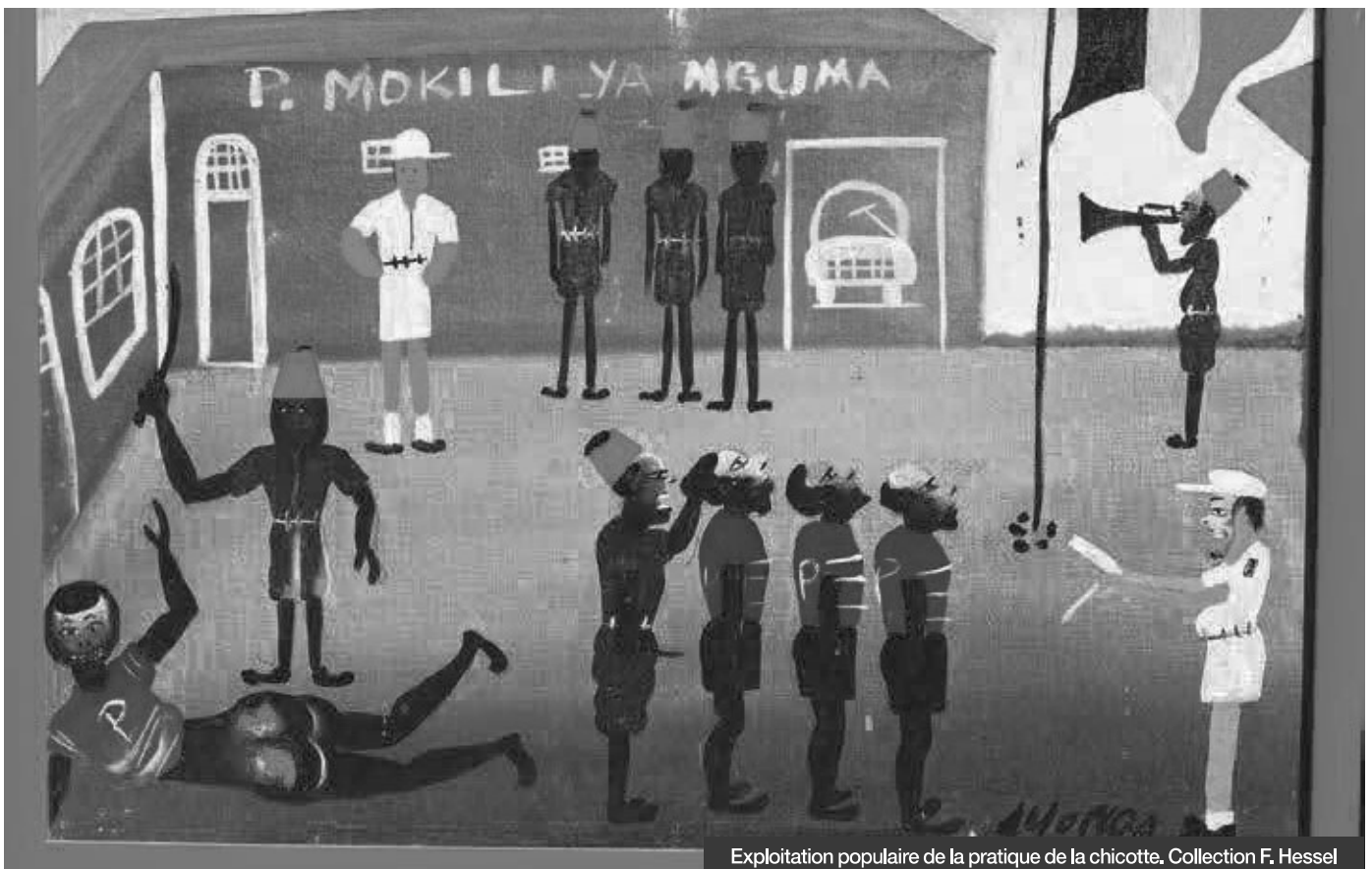
maintes reprises, je n'ai jamais observé de saignements chez la victime, ni d'évanouissements.

Il est courant d'évoquer l'enchaînement avec apitoiement. On voit d'ailleurs des gens enchaînés dans tous les postes de l'Etat, car ce châtiment est couramment appliqué aux prisonniers pour des manquements mineurs au règlement disciplinaire. Parfois, jusqu'à douze ou quinze d'entre eux sont ainsi liés l'un à l'autre, par des chaînes fixées à des colliers de fer portés à leurs cous. Ils sont utilisés pour toutes sortes de corvées, comme apporter de l'eau partout dans le poste, balayer des routes ou porter des charges.

A notre arrivée au poste d'Etat, tout de suite après avoir présenté nos lettres de recommandation au Commandant, une équipe de prisonniers enchaînés était chargée d'apporter nos bagages et autres affaires au logement qui nous avait été assigné. L'anneau que les prisonniers portent autour du cou est en fer léger, dont le poids ne dépasse certainement jamais un

kilo. Le poids de la chaîne liant les prisonniers l'un à l'autre représente rarement un poids supplémentaire de trois ou quatre kilos. Au total, le poids qu'ils sont obligés de porter sous forme d'anneau et de chaîne, ne dépasse dès lors pas et n'atteint même pas cinq kilos.

Du point de vue du service rendu, l'enchaînement est peu rentable. L'équipe traîne, s'attarde, s'ennuie ou joue et n'est réellement utile que lorsqu'elle porte des charges. Je n'ai jamais vu de femmes enchaînées, ni faire partie d'une équipe d'hommes. Des missionnaires prétendent que ces choses arrivent. Il est certain que tout le monde trouverait choquant de voir enchaînés ensemble des prisonniers des deux sexes. A part cela, l'enchaînement n'attire pas spécialement ma sympathie. C'est un genre de punition très bénin et qui est, bien sûr, communément appliqué de façon tout aussi répréhensible et encore pire, dans tous les Etats sudistes. Il est tout bonnement ridicule de s'offusquer du poids que présenteraient les chaînes



Exploitation populaire de la pratique de la chicotte. Collection F. Hessel

et les colliers. Il y a de nos jours parmi les tribus congolaises, des milliers de femmes qui portent autour du cou, en guise de décoration, des colliers en cuivre pesant dix, douze ou même quinze kilos. Il n'est pas inhabituel, chez les hommes comme chez les femmes, d'avoir sur eux des colliers et autres ornements en cuivre ou en fer, dont le poids est de quinze, vingt ou vingt-cinq kilos.

Je n'arrive pas à croire que la flagellation ordinaire, telle que j'ai pu l'observer, puisse causer une souffrance particulière à des gens qui, pour se parer ou pour traiter leurs rhumatismes, se soumettent sans avoir l'air d'en éprouver la moindre douleur, à des opérations comme celles que j'ai décrites en détail, dans un article précédent. Pas plus que je ne pense que le simple fait de porter un collier et des chaînes pesant moins de cinq kilos puisse causer de terribles souffrances à des gens habitués à se charger régulièrement de fardeaux autrement plus lourds comme ornements.

On a beaucoup parlé récemment d'otages. La prise d'otages et leur rétention jusqu'à ce qu'une obligation soit exécutée ou un engagement soit tenu, était une pratique coutumière courante. Stanley a aussi fréquemment capturé des femmes, des enfants et même des hommes parmi les tribus des régions qu'il traversait et il les gardait en otage jusqu'à ce que ceux-ci lui aient indiqué le chemin à suivre ou que leur peuple lui ait fourni les vivres et autres choses dont il avait besoin.

Au camp de Yambuya, de sinistre mémoire, l'arrière-garde capturait les femmes des villageois ayant refusé de livrer des vivres en échange des articles de traite offerts. Cette prise d'otages est fréquemment relatée dans les écrits des premiers explorateurs et ne semble pas avoir provoqué l'indignation du très sensible monde civilisé, à cette époque. Pourquoi devrait-il en être autrement de nos jours?

C'est une pratique courante, quoique désagréable pour nous, pour celui qui vend quelque chose, d'en garder une partie par devers lui, lors de sa livraison. Un jour, nous avons acheté un instrument de musique, un marimba, qui comportait entre autres une douzaine de gourdes servant de caisses de résonance. Chacune d'elles était indispensable à cet instrument et pourtant le vendeur en retira trois, conformément à la coutume, après que nous l'ayons examiné avec soin pour veiller à ce qu'il soit en parfait état. L'instrument nous avait été apporté par le fils du Chef du vendeur, le vieux Chicoma. Quand nous avons trouvé cet instrument à la maison, nous avons tout de suite vu qu'il y manquait trois gourdes. Le fils du vieux Chicoma avait un compagnon de route. Nous avons alors immédiatement décidé de garder le fils du Chef en otage et chargé son compagnon d'un message stipulant qu'il ne serait libéré qu'après la livraison des gourdes manquantes. Quand nous avons déclaré au jeune homme que nous l'avions « retenu », suivant l'expression utilisée en cas de prise d'otages, il prit un air penaud, mais ne se plaignit pas, reconnaissant la justesse de notre réaction. Cela se passait un après-midi vers quatre heures.

Il n'essaya pas de s'échapper, alors que nous n'avions même pas entravé sa liberté de mouvement. Le soir, nous lui avons offert son souper et le lendemain matin, son petit-déjeuner. Il trouvait toutefois son séjour fastidieux et finit par s'éclipser, quand personne ne l'observait. Il doit avoir rencontré le messenger apportant les gourdes manquantes non loin de la maison, car il réapparut avec notre dû une demi-heure environ après sa fuite.

C'est dans le Haut-Kasaï que je vécus ma seule autre expérience en matière de prises d'otages. Un homme blanc, agent de la Compagnie du Kasaï, était notre hôte pour la nuit. Tôt le matin, notre ami le Chef Ndombe, vint tout excité nous demander de lui prêter des balles de tissu, car l'homme blanc

avait capturé un de ses esclaves et ne le relâcherait pas avant qu'il lui ait remboursé la dette qu'il prétendait lui devoir.

L'affaire paraissait compliquée et, après lui avoir remis les tissus, nous nous sommes rendus à l'endroit où se tenait la palabre au cours de laquelle le remboursement devait avoir lieu. Les deux parties exposèrent leur affaire, avec force gesticulations. Le boy de l'homme blanc avait acquis une femme, pour laquelle il avait payé six pièces de tissu. Elle s'était enfuie et il l'avait cherchée partout en vain. Le vieux Chef Chicoma lui dit que la femme était allée chez Ndombe et qu'elle se trouvait dans la maison du grand Chef. Ils saisirent donc l'esclave de Ndombe, un jeune garçon âgé de 11 ans environ, dont le visage intelligent et le crâne rasé m'avaient toujours attiré. C'est ce garçon que nos visiteurs gardaient en otage jusqu'à ce que Ndombe restitue la femme ou en paye le prix. Bien sûr, toute cette procédure était illégale et j'étais enclin à prendre cette affaire en mains avec détermination. Il y avait toutefois tellement de raisons de douter de son bien-fondé, que je décidai finalement de ne pas insister.

Nous n'avons rencontré que peu de cas de prise d'otages par des agents de société ou de l'Etat et jamais appris les circonstances dans lesquelles elles avaient eu lieu. Les otages étaient rarement incarcérés et nous n'avons pas trouvé trace de mauvais traitements à leur encontre. Suivant la coutume, les otages sont généralement bien traités et nourris régulièrement durant leur captivité.

Bien que nous n'ayons jamais vu d'otages maltraités, nous pouvons parfaitement imaginer comment cela pourrait se produire. Ayant été pris habituellement en vue de forcer leur entourage à fournir des vivres ou des produits forestiers, la vexation subie en cas d'inefficacité de cette capture peut facilement mener à des actes de cruauté. ■